Nº 70759

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2017-2018

PROJET DE LOI

portant création d'un Observatoire national de la qualité scolaire

* * *

DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL PAR LE CONSEIL D'ETAT

(20.2.2018)

Le Conseil d'État,

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés, du 7 février 2018 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

portant création d'un Observatoire national de la qualité scolaire

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 7 février 2018 et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'État en ses séances des 9 mai et 24 octobre 2017 ;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 19 votants, le 20 février 2018.

Le Secrétaire général, Marc BESCH Le Président du Conseil d'État, Georges WIVENES